

Mairie



de Laurière

Place du Général THOMAS

87370 Laurière

05.55.71.40.44 / 05.55.71.49.29

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal **du 6 juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit, 6 juillet, le Conseil Municipal de la commune de LAURIERE, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HENNO Jean Claude, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 13

Date de convocation du conseil municipal: 28/06/2018

PRESENTS : M. Jean-Claude HENNO, Mme Angélique VIOLLE, M. Jean-Pierre PORTE, M. Christian LEBON, M. Gilles GUILLARD, Mme Corinne BERNADET, M. Patrick LAGORCEIX, Mme Michèle CHABROULLET, M. Patrick LARDY, Mme MEILLAT Josette.

POUVOIRS : M. Michel BOISRAMIER à Mme Michèle CHABROULLET
M. Michel FORT à M. Jean-Claude HENNO

ABSENT : M. Frédéric SALESSE

Constatation du Quorum

Mme Angélique VIOLLE a été désignée secrétaire de séance

1. PV réunion du 8/06/2018

Adopté à l'unanimité.

2. Emprunt station de traitement :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé la construction de deux unités de traitement. Il précise qu'il est nécessaire de recourir à un prêt bancaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de contracter un prêt auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin qui propose l'offre la mieux distante, à savoir :

- Montant de 305 000 € ; Durée 25 ans ; Taux d'intérêt annuel : taux du LIVRET A + marge 0,70 % ; Echéances trimestrielles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de contracter un prêt d'un montant de 305 000€ auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin selon les conditions indiquées ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt.

3. Courrier de Monsieur Dejouannet :

Monsieur Dejouannet souhaite que la rue place du monument aux morts soit interdite à la circulation. Le conseil municipal étudie la possibilité d'implantation des panneaux.

Madame Chabroullet fait remarquer que des panneaux de signalisation sont à changer. Monsieur Lebon rappelle qu'un devis avait été demandé, il est chargé de faire le point sur ce dossier.

4. Projet Quadran :

La proposition a été modifiée :

- Augmentation du montant du loyer
- Modification fin d'exploitation de la centrale
- Modification substitution de bénéficiaire

La signature du contrat est reportée à une date ultérieure.

5. Fête du 15 août 2018:

Les forains souhaitent que les panneaux soient installés le lundi 13 août au matin. Les barrières seront installées le dimanche 12 août après midi.

Le Galopin demande l'autorisation d'installer des producteurs locaux devant le Lauriérais. Le conseil municipal émet un avis favorable.

6. Affouage 2018:

Inscrire pour la coupe 2018 la parcelle de la Bertrande.

7. Erratum :

Une erreur de frappe s'est glissée dans le bulletin municipal :

- Horaire ouverture mairie 17 h00 au lieu de 16h00.
- Mentionner le décès de Monsieur Rousseau

8. Travaux et achat :

- Voir pour l'achat d'une mini pelle pour les travaux eau et assainissement.
- Le micro tracteur est usé il serait nécessaire de prévoir son remplacement.
- Budget vaisselle pour la salle de la maison des jeunes 600€ TTC.
- La licence IV du camping du pont à l'âge appartient à la commune. Monsieur Le Maire doit demander à la communauté de communes ELAN de la restituer à la mairie de Laurière.
- Madame ROUX signale des infiltrations dans son garage. Un désamiantage est nécessaire.
- Dysfonctionnement de la chaudière de la cantine : l'eau chaude doit être remise en service tous les 8 jours.
- Grandboisgiraud : Madame Bessaguet demande le bornage d'une parcelle. Le géomètre ne peut accéder à sa demande pas de correspondance avec le cadastre.

9. Allée des chênes:

Monsieur Lebon qui la réunion du conseil municipal à 22h23.

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de M et Mme Lebon David reçu en mairie rappelant leur demande d'élagage des arbres de l'allée des Chênes. Une inspection des élus a démontré que quatre chênes sont dangereux. Le conseil municipal décide de mandater une entreprise pour couper les arbres morts à l'automne. Avant de procéder aux travaux il est nécessaire de contacter la DDT.

La séance est levée à 23h00

Secrétaire de séance,



Angélique VIOLLE

Le Maire,



Jean-Claude HENNO